



Les diplômes professionnels délivrés par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports de 2005 à 2013

En 2013, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a délivré 18 875 diplômes professionnels dans les domaines du sport et de l'animation, dont 13 682 diplômes professionnels sportifs (73% de l'ensemble des diplômes, qualifications complémentaires incluses), 4203 diplômes professionnels de l'animation socioculturelle (22%) et 990 qualifications complémentaires aux diplômes professionnels déjà acquis (5%). Ces qualifications complémentaires confèrent parfois des prérogatives supplémentaires (les Unités Capitalisables Complémentaires [UCC] et les Certificats de Spécialisation [CS]). Il convient de préciser que la profession d'éducateur sportif est réglementée et nécessite la possession d'un diplôme pour exercer contre rémunération.

De 2005 à 2013, le nombre de diplômes professionnels a augmenté de 29% (14607 en 2005, 18875 en 2013), notamment les diplômes sportifs (+31%). Les diplômes professionnels du sport et de l'animation (BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS), se sont substitués progressivement aux diplômes professionnels BEES de 1^{er} et 2^{ème} degré, aux BEATEP, DEFA et DEDPAD. Ils représentent, en 2013, 87% de l'ensemble des diplômes délivrés dans le champ du sport et de l'animation.

Au palmarès national des diplômes professionnels les plus délivrés en 2013, figure, à la première place, le BPJEPS «Loisirs tous publics». L'étude de la distribution régionale des différents diplômes (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS) fait apparaître quelques petites disparités en termes de classement des diplômes délivrés. A titre d'exemple, pour les régions «Aquitaine» et «Bretagne», les diplômes BPJEPS

délivrés pour les activités gymniques sont plus nombreux que les diplômes «Loisirs tous publics».

En 2013, les diplômés du sport et de l'animation sont principalement des hommes (63%) et 95% des diplômés du BPJEPS l'ont obtenu par la formation. Par ailleurs, près des deux tiers des diplômés (65%) ont suivi des études générales de niveau Baccalauréat.

Après une augmentation constante du nombre de diplômes délivrés entre 2005 et 2012, la diminution entre 2012 (20350 diplômes) et 2013 (18875 diplômes) s'explique principalement par la mise à jour de mesures techniques en 2012 : abrogation d'anciens diplômes auxquels se substituent, progressivement, de nouveaux diplômes, et diminution du volume de diplômes obtenus par équivalence, notamment dans le DEJEPS.

Le nombre de diplômes dans le champ de l'animation socioculturelle a atteint son pic en 2008 (5912 diplômes), avant de se replier entre 2008 et 2013 : leur nombre passe de 5912 diplômes en 2008 à 4203 en 2013, soit une baisse de 28.9%.

Le nombre de diplômes des métiers du sport a augmenté de 41.8% de 2005 à 2012 (10437 en 2005, 14801 en 2012). Il a, ensuite, baissé, de 7.6% entre 2012 et 2013 et s'établit à 13682.

Entre 2005 et 2012, le nombre de qualifications complémentaires est passé de 111 à 1110. On enregistre une légère baisse de 10,8% en 2013, avec un nombre de qualifications complémentaires égal à 990.

Jeunesse, Sports, et Vie Associative

Bulletin de statistiques et d'études

N° 15 - 04

novembre 2015

Rédactrice :
Catherine BUNEL

Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS)

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

«Base des Diplômés Jeunesse et Sports (JS)»

Les résultats présentés dans cette étude proviennent de l'exploitation statistique de la Base «Diplômés JS» du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports. Cette base est suivie par le Bureau de la coordination, des certifications et du service public de formation (DS/C2) de la sous-direction de l'emploi et des formations. Les informations sont saisies par les services régionaux sur cette application métier et concernent les diplômes professionnels des champs de l'animation et du sport.

Nature et niveau du diplôme	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Diplômes des métiers du sport	10 437	11 454	10 298	10 730	11 672	12 850	14 047	14 801	13 682
BAPAAT à dominante sportive	360	380	187	262	188	184	170	168	153
Nombre total de diplômés BE Alpinisme :	433	471	377	427	378	336	278	303	259
- Accompagnateur en moyenne montagne	338	370	277	328	286	293	229	262	221
- Guide de haute montagne	95	101	100	99	92	43	49	41	38
BEES 1er degré	7 476	6 254	6 407	5 055	4 339	3 930	3 990	3 212	1 145
Dont Ski alpin et ski nordique de fond	450	438	423	330	279	364	418	447	35
BP JEPS - spécialités sportives	1 645	3 798	2 996	4 347	4 777	5 525	5 779	6 556	7 200
DE JEPS spécialité perfectionnement sportif	0	0	2	156	1 505	2 281	3 142	4 015	4 274
Nombre total de diplômés DEMM :	0	240							
- Diplôme d'Etat de moniteur national de ski alpin	0	0	0	0	0	0	0	0	240
- Diplôme d'Etat de moniteur national de ski nordique de fond	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BEES 2ème degré	517	549	326	468	396	427	480	297	150
DES JEPS spécialité performance sportive	0	0	0	15	89	166	208	246	259
BEES 3ème degré	1	1	1	0	0	1	0	2	2
INSEP	5	1	2	0	0	0	0	2	0
Diplômes de l'animation socioculturelle	4 059	3 368	4 441	5 912	4 942	5 147	4 768	4 439	4 203
BAPAAT-dominante animation	778	861	737	614	713	693	601	628	510
BEATEP	2 397	2 005	1 192	676	0	0	0	0	0
BP JEPS-spécialité de l'animation socioculturelle	537	180	2 162	2 596	2 884	3 166	2 937	2 825	2 748
DE JEPS-spécialité de l'animation socioculturelle	0	0	42	1 214	878	976	957	822	743
DES JEPS-spécialité de l'animation socioculturelle	0	0	12	543	263	226	205	124	188
DEDPAD	6	4	25	23	11	0	0	0	0
DEFA	341	318	271	246	193	86	68	40	14
(1) Ensemble des diplômes professionnels	14 496	14 822	14 739	16 642	16 614	17 997	18 815	19 240	17 885
(2) Qualifications complémentaires	111	250	404	539	784	982	1 202	1 110	990
BEES CQC (certification de qualification complémentaire)	84	103	81	61	141	121	243	166	68
BPJEPS CS (certification de spécialisation)	0	6	29	112	111	251	329	289	258
BPJEPS UCC (unité capitalisable complémentaire)	27	141	294	366	532	610	626	652	650
DEJEPS CS (certification de spécialisation)	0	0	0	0	0	0	4	3	8
DEJEPS UC (unité capitalisable)	0	0	0	0	0	0	0	0	6
(1) + (2) Ensemble des diplômes professionnels cumulés	14 607	15 072	15 143	17 181	17 398	18 979	20 017	20 350	18 875

Source : Base «Diplômés JS» - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
MEQS (Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques)

Les **BPJEPS**, **DEJEPS** et **DESJEPS** remplacent, progressivement, les **BEES** de 1^{er} et 2^{ème} degré, **BEATEP**, **DEFA** et **DEDPAD**. Les **BPJEPS** (niveau IV) visant l'encadrement d'activités dans une spécialité donnée remplacent, d'une part, dans le domaine de l'animation, les **BEATEP** et, d'autre part, dans le champ du sport, les **BEES** de 1^{er} degré. Au 1^{er} janvier 2009, le diplôme **BEATEP** de l'animation socioculturelle est abrogé (effectif nul, à partir de l'année 2009) et il est remplacé par des **BPJEPS** dans des spécialités de l'animation socioculturelle (effectif quintuplé entre 2005 à 2009).

Puis, le nombre de **BPJEPS** à dominante animation accuse une baisse de 13,2% entre 2010 et 2013, alors qu'au contraire, le **BPJEPS** dans les spécialités sportives ne cesse de croître. Son nombre a plus que quadruplé, de 2005 à 2013 (respectivement 1 645 et 7 200), tandis qu'à l'inverse le nombre de **BEES** 1^{er} degré est divisé par six sur cette même période.

Situé à la 9^{ème} position parmi les 16 diplômes les plus délivrés au niveau France entière, en 2013, le **BPJEPS** spécialité «Activités aquatiques et de la natation» a remplacé le diplôme **BEES** 1^{er} degré «Activités de la natation» (abrogé au

1^{er} janvier 2013) (voir le graphique 4).

Egalement, parmi les cinq premiers diplômes les plus délivrés en 2013, le **BPJEPS** spécialité «Activités physiques pour tous» a remplacé le diplôme **BEES** 1^{er} degré «Activités physiques pour tous» (abrogé au 1^{er} janvier 2005), le **BPJEPS** spécialité «Activités gymniques de la forme et de la force» s'est substitué au **BEES** 1^{er} degré pour les activités gymniques, de la forme et de la force (abrogé au 1^{er} janvier 2009) et le **BPJEPS**, spécialité «Activités équestres» a succédé au diplôme **BEES** 1^{er} degré «Activités équestres» (abrogé au 31 décembre 2005) (voir le graphique 4).

Certains **DEJEPS** du niveau III, visant l'encadrement d'activités physiques ou sportives remplacent, également, avec la même mention, des **BEES** de 1^{er} degré sportifs comme, par exemple, les **BEES** de 1^{er} degré «Tennis» (abrogés au 1^{er} janvier 2011). Ainsi, le nombre de **DEJEPS** spécialité perfectionnement sportif a crû, considérablement, en l'espace de 8 ans (2 en 2007, 4 274 en 2013). De même, le **DEJEPS** spécialité de l'animation socioculturelle se substitue, progressivement, depuis 2011, au diplôme **DEFA** abrogé définitivement fin 2015 (cf arrêté du 29 septembre 2009) et dont

l'effectif s'amenuise au fil des ans (341 en 2005, 14 en 2013). Pour les titulaires du **DEFA**, des passerelles ont été rendues possibles avec des **DEJEPS** et **DESJEPS** comme l'attribution du **DEJEPS** spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" mention "développement de projets territoires et réseaux", en 1^{ème} position dans le classement des 16 diplômes les plus délivrés au niveau France entière, en 2013 (voir le graphique 4).

La filière spécifique des métiers de la montagne (ski, alpinisme...) est actuellement en cours de finalisation ce qui explique que, sur la période d'analyse, les effectifs sont disséminés entre des diplômes anciens et nouveaux. A court terme, cette filière comprendra six diplômes : Diplôme d'Etat d'Alpinisme – guide de haute montagne (niveau II) et accompagnateur en moyenne montagne (niveau III)

Diplôme d'Etat de moniteur national de ski alpin (niveau III) et diplôme d'Etat d'entraîneur de ski alpin (niveau II)

Diplôme d'Etat de moniteur National de ski Nordique (niveau III) et diplôme d'Etat d'entraîneur de ski nordique (niveau II).

«Diplômes professionnels du sport et de l'animation»

Enregistrés au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) les diplômes professionnels délivrés par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont vocation à permettre un emploi rémunéré.

Diplômes professionnels délivrés dans le domaine du sport

- **Diplôme de l'INSEP** enregistré **au niveau I du RNCP avec 3 options possibles** : entraînement des sportifs de haut niveau, ingénierie de formation, encadrement et direction de structures et d'organismes sportifs.
- **DESJEPS** : Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport enregistré **au niveau II du RNCP**. Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction
- **DEJEPS** : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport enregistré **au niveau III du RNCP**. Dans sa spécialité «**perfectionnement sportif**», il atteste d'un niveau d'entraîneur à la performance sportive et de formateur de cadre. Dans sa spécialité «**animation socio-éducative ou culturelle**», deux mentions ont été créées : «développement de projets, territoires et réseaux» et «animation sociale»
- **DEMM** : Diplômes d'État des Métiers de la Montagne enregistrés **au niveau III du RNCP** : Diplôme d'État de moniteur national de ski alpin, Diplôme d'État de moniteur national de ski nordique de fond
- **BPJEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport enregistré **au niveau IV du RNCP**. Il atteste de l'aptitude et de la qualification de son titulaire à enseigner, animer ou initier les activités physiques et sportives dans la spécialité choisie. Dans le domaine de l'animation, il prépare à des emplois d'animateurs de jeunesse et d'éducation populaire. Plusieurs spécialités existent dans le secteur jeunesse, notamment : «loisirs tous publics» et «animation sociale»
- **BAPAAT** : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports enregistré **au niveau V du RNCP** représente le premier niveau de qualification professionnelle pour l'animation et l'encadrement des activités physiques et socioculturelles sous la responsabilité d'un cadre de niveau supérieur.
Il ouvre l'accès aux diplômes immédiatement supérieurs

Diplômes en voie de ne plus être délivrés :

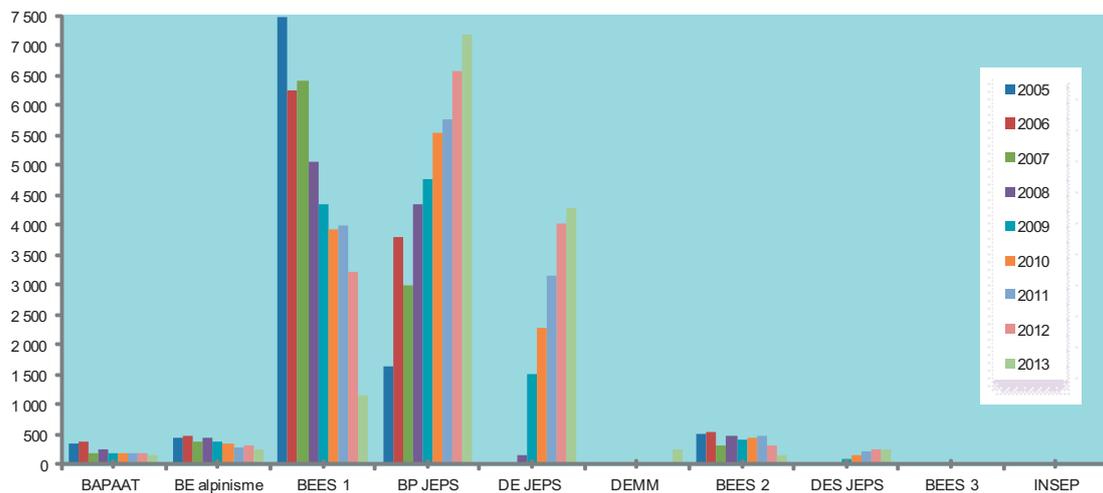
- **BEES du 1^{er} degré** : Brevet d'État d'Éducateur Sportif enregistré **au niveau IV du RNCP** : enseignement, organisation, gestion des activités physiques et sportives **BEES du 2^{ème} degré** enregistré **au niveau II du RNCP** : perfectionnement technique, entraînement et formation de cadres
- **BEES du 3^{ème} degré** enregistré **au niveau I du RNCP (niveau BAC+5 ou plus)** : expertise et recherche
- **BE Alpinisme** : Brevet d'État Alpinisme enregistré **au niveau IV du RNCP** : Accompagnateur en moyenne montagne
- **BE Alpinisme** : Brevet d'État Alpinisme enregistré **au niveau II du RNCP** : Guide de haute montagne

Diplômes professionnels délivrés dans le domaine de l'animation

- **BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS**, enregistrés respectivement aux niveaux **V, IV, III et II du RNCP (cf supra)**

Diplômes en voie de ne plus être délivrés :

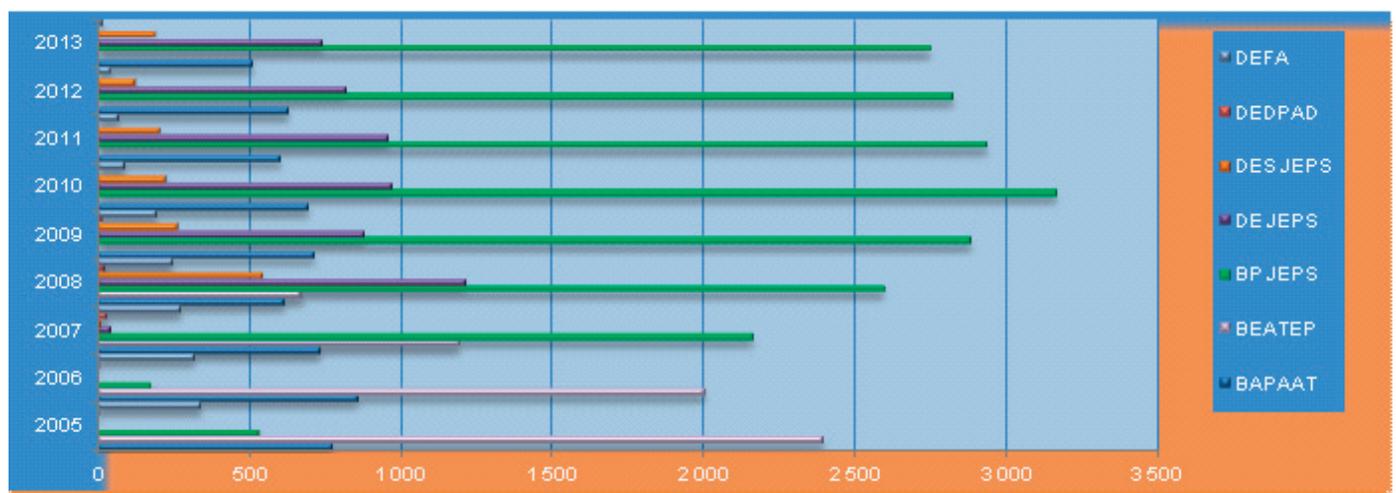
- **BEATEP** : Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire et de la jeunesse enregistré **au niveau IV du RNCP**
- **DEDPAD** : Diplôme d'État de Directeur de Projet d'Animation et de Développement enregistré **au niveau II du RNCP**
- **DEFA** : Diplôme d'État relatif aux Fonctions de l'Animation, **sans niveau**



Source : Base «Diplômés JS» - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - MEOS (Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques)

La nouvelle filière (BP, DE, DES) s'installe dans le paysage des diplômes sportifs...

En 2013, les **BPJEPS**, les **DEJEPS** et les **BEES 1** représentent, respectivement **53 %**, **31 %** et **8 %** de l'ensemble des diplômes sportifs alors qu'en 2005, les **BEES 1** étaient majoritaires (**72 %** de l'ensemble des diplômes sportifs) en comparaison des **BPJEPS** (**16 %**) et des **DEJEPS** quasi inexistantes.



Source : Base «Diplômés JS» - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - MEOS (Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques)

... Et dans le paysage des diplômes de l'animation

En 2013, les **BPJEPS**, **DEJEPS**, **BAPAAT** et **DESJEPS** ont, dans l'ensemble des diplômes de l'animation, des poids respectifs de **65 %**, **18 %**, **12 %** et **4 %**. En 2005, les **BEATEP** occupaient une place prépondérante puisqu'ils représentaient 59 % de l'ensemble des diplômes socioculturels, **19 %** étaient des **BAPAAT** et **13 %** des **BPJEPS**.

À ces diplômes peuvent s'ajouter des qualifications complémentaires

Ces qualifications complémentaires confèrent des compétences et parfois des prérogatives supplémentaires à un diplôme déjà acquis. Il s'agit des Unités Capitalisables Complémentaires (**UCC**), des Certificats de Qualifications Complémentaires (**CQC**) et des Certificats de Spécialisation (**CS**). Le nombre

total de qualifications complémentaires, multiplié par 11 entre 2005 et 2011, varie selon les diplômes. Ainsi, en 2013, **66 %** des qualifications complémentaires sont des **UCC** préparant à la «Direction d'un accueil collectif de mineurs». **26 %** sont des **CS** permettant l'«Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap», **7 %** sont des **CQC** concernant essentiellement les activités «Vélo tout terrain en milieu montagnard» et «Moyenne montagne enneigée». L'ensemble des autres **UCC** et **CS** ne concernent donc que **1 %** du volume de qualifications complémentaires délivrées.

Le niveau des qualifications délivrées par le ministère s'est élevé en l'espace de 8 ans

Le niveau des diplômés s'est accru de 2005 à 2013. En effet, en 2013, **65 %** des diplômes de l'animation et du sport sont de niveau **IV (BAC ou équivalent)**, **28 %** de niveau **III (niveau**

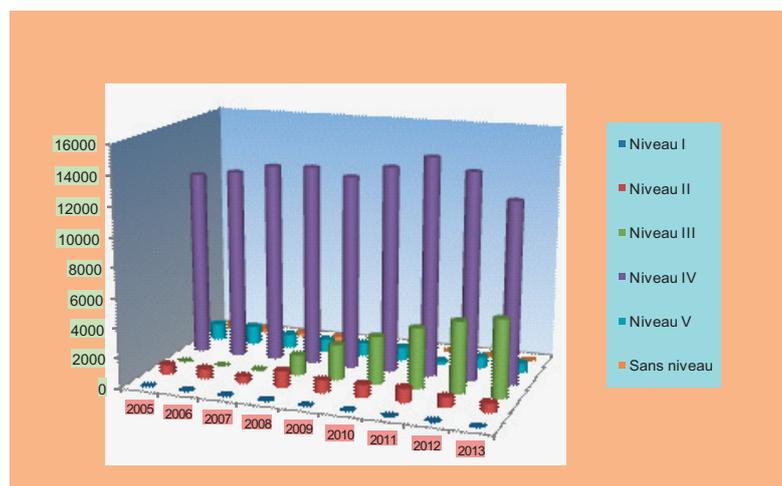
BAC+2), **3 %** de niveau **II (niveau BAC+4)** et seulement **4 %** de niveau **V (niveau CAP-BEP)**. Autre constat, le nombre de diplômes professionnels de niveau **III** délivrés, inexistantes en 2005 et 2006, ne cessent de croître (44 en 2007, 5271 en 2013). C'est le cas des **DEJEPS spécialité perfectionnement sportif**, dont le nombre a fortement augmenté depuis 2008 (156 en 2008, 4274 en 2013), notamment, du fait de la délivrance d'équivalences (voir les tableaux I et 3).

Un peu plus du tiers des diplômes est délivré à des femmes

En 2013, **37 %** de l'ensemble des diplômes sont délivrés à des femmes. Les **BAPAAT** à dominante «animation», du niveau **V**, est le seul diplôme pour lequel la part des femmes (**55 %**) dépasse celle des hommes. De plus, cette part ne cesse de croître depuis 2007 (**51 %** en 2007, **55 %** en 2013). En revanche, le taux de diplômes

Graphique 3

Evolution des niveaux des diplômes professionnels délivrés (sport, animation et qualifications complémentaires) de 2005 à 2013



Source : Base «Diplômés JS» - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
MEOS (Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques)

Tableau 2

Evolution des diplômes détenus par des femmes de 2007 à 2013

	2007		2009		2011		2013	
	Part des femmes	Total des diplômes						
Total des Diplômes cumulés dont :	39%	15143	38%	17398	37%	20017	37%	18875
BAPAAT	51%	924	51%	901	53%	771	55%	663
Be Alpinisme	14%	377	16%	378	21%	278	21%	259
BEES 1^{er} degré	25%	6407	20%	4339	21%	3990	10%	1213
BEES 2^{ème} degré	20%	326	15%	396	19%	480	22%	150
BPJEPS	51%	5158	52%	7661	50%	8716	49%	9948
DEJEPS	34%	44	30%	2383	25%	4099	22%	5031
DESJEPS	42%	12	30%	352	27%	413	27%	447
BPJEPS UC	32%	294	37%	532	27%	329	37%	650
BPJEPS CS	17%	29	25%	111	41%	626	30%	258

Source : Base «Diplômés JS» - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
MEOS (Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques)

Note de lecture : En 2009, 38% des femmes ont obtenu un diplôme professionnel sportif ou socioculturel et 52% des femmes sont titulaires d'un diplôme BPJEPS.

Graphique 4

Les 16 diplômes professionnels du sport et de l'animation socioculturelle les plus délivrés en 2013 - Niveau France entière



Source : Base «Diplômés JS» - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
MEOS (Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques)

féminins diminue pour les DEJEPS du niveau III (34% en 2007, 22% en 2013), ainsi que pour les DESJEPS du niveau II (42% en 2007, 27% en 2013).

La formation : le mode d'accès principal pour obtenir un diplôme du champ de l'animation ou du sport de niveau V ou IV

En 2013, comme en 2009, plus de 90% des diplômes professionnels sont obtenus par la formation ; c'est le cas pour 95% des BPJEPS, 98% des BEES de 1^{er} et 2^{ème} degrés et 98% des BAPAAT.

De nombreuses **équivalences** de titres ou diplômes inscrits au RNCP sont définies par les textes réglementaires relatifs aux diplômes **des métiers de l'animation et du sport** Jeunesse et Sports (BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS). D'autre part, une **possibilité d'allègement** individualisé des parcours de formation pour les candidats sélectionnés est également offerte. Cela explique en partie le taux relativement élevé d'obtention de diplômes par « **équivalence** » pour les niveaux supérieurs au niveau IV. Ainsi, en 2013, 67% des diplômes **DEJEPS** de niveau III et 45% des diplômes **DESJEPS** de niveau III ont été obtenus par **équivalence**.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), permet d'obtenir l'ensemble des diplômes délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports. De cette façon, il est reconnu que l'exercice d'une activité bénévole ou professionnelle est producteur de compétences qui peuvent contribuer à l'obtention totale ou partielle d'un diplôme. Ce mode de délivrance est toutefois très minoritaire : en 2013, 2% des diplômes ont été délivrés par cette voie. On notera que 57% d'entre eux ont été obtenus par des femmes ; cette proportion est nettement supérieure à celles constatées pour les voies de la formation (44%) et de l'équivalence (15%).

Le BPJEPS « Loisirs tous publics » en tête du classement des diplômes les plus délivrés

Le **BPJEPS «Loisirs tous publics»** est le **diplôme le plus délivré en 2013 (1582)**. Il est suivi par le **BPJEPS « Activités physiques pour tous », avec 1382 diplômés**. Le **DESJEPS «Animation socio-éducative ou culturelle», de niveau II, se situe en 16^{ème} position : 188 diplômés délivrés en 2013**.

Les 16 diplômes les plus délivrés en 2013 représentent, en effectif, **63%** de l'ensemble des diplômes. Le sport occupe dans ce classement une place prépondérante. En effet, un peu plus des deux tiers des diplômes délivrés au titre de ces spécialités sont des activités sportives : équitation, activités gymniques, football, tennis, activités nautiques, arts martiaux, volley-ball et plongée subaquatique. Un peu moins du tiers restant correspond à des activités socio-éducatives : « loisirs tous publics » et « animation socio-éducative ».

Parmi ces diplômes, figurent **7 BPJEPS** de niveau IV, soit **41%** de l'ensemble des diplômes, avec, en tête de liste, le diplôme d'animation socioculturelle **BPJEPS «Loisirs tous publics»**. Le **BEES de 1^{er} degré** option Football de niveau IV, arrive en 7^{ème} position, avec **4%** de l'ensemble des diplômes.

Tableau 2

Répartition (en %) des diplômes professionnels de l'animation et du sport selon trois critères : le mode de délivrance, le sexe et l'âge moyen - années 2009 et 2013

		2009			2013		
		% par mode de délivrance	% de femmes par mode de délivrance	âge moyen des diplômés	% par mode de délivrance	% de femmes par mode de délivrance	âge moyen des diplômés
BAPAAT	Formation	97%	51%	25	98%	54%	25
	VAE *	2%	44%	39	2%	90%	38
	Équivalence	1%	50%	23	-	-	-
BE Alpinisme	Formation	100%	16%	32	100%	21%	33
	VAE *	-	-	-	-	-	-
	Équivalence	-	-	-	-	-	-
BEES de 1 ^{er} degré I	Formation	97%	20%	28	98%	10%	31
	VAE *	3%	11%	43	2%	13%	43
	Équivalence	-	-	-	-	-	-
BEES de 2 ^{ème} degré	Formation	94%	16%	31	98%	22%	35
	VAE *	6%	5%	44	1%	50%	43
	Équivalence	-	-	-	1%	0%	38
BEES de 3 ^{ème} degré	Formation	-	-	-	50%	0%	47
	VAE *	-	-	-	50%	0%	55
	Équivalence	-	-	-	-	-	-
BPJEPS	Formation	97%	52%	28	95%	49%	28
	VAE *	3%	63%	39	3%	63%	41
	Équivalence	-	-	-	2%	17%	37
DEJEPS	Formation	29%	29%	34	32%	33%	32
	VAE *	2%	45%	41	1%	44%	41
	Équivalence	69%	29%	39	67%	16%	41
DESJEPS	Formation	26%	10%	40	53%	28%	37
	VAE *	1%	25%	40	2%	30%	44
	Équivalence	73%	36%	43	45%	26%	48

*Validation des Acquis de l'Expérience

Source : Base «Diplômés JS» - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

MEOS (Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques)

Notes de lecture : (1) En 2013, 98% des titulaires du BAPAAT ont obtenu ce diplôme par la formation,

(2) En 2009, 29% des diplômés du DEJEPS par équivalence sont des femmes

(3) En 2013, l'âge moyen des diplômés du BEES de 3^{ème} degré par la VAE est de 55 ans

6 diplômes **DEJEPS** apparaissent également dans ce classement, et représentent **13%** de l'ensemble des diplômes, dont le **DEJEPS** «Perfectionnement sportif/Tennis» en 8^{ème} position ; il constitue le premier niveau de diplôme d'Etat dans la spécialité (pas de BPJEPS Tennis).

Les diplômes professionnels **BAPAAT**, **BPJEPS**, **DEJEPS** et **DESJEPS** représentent **90%** de l'ensemble des diplômes professionnels du sport et de l'animation. Au classement des 16 diplômes les plus délivrés en 2013, niveau France entière, figure, en première place, le **BPJEPS** «Loisirs tous publics». L'étude de la distribution régionale des diplômes **BAPAAT**, **BPJEPS**, **DEJEPS** et **DESJEPS** met en évidence certaines disparités dans le classement.

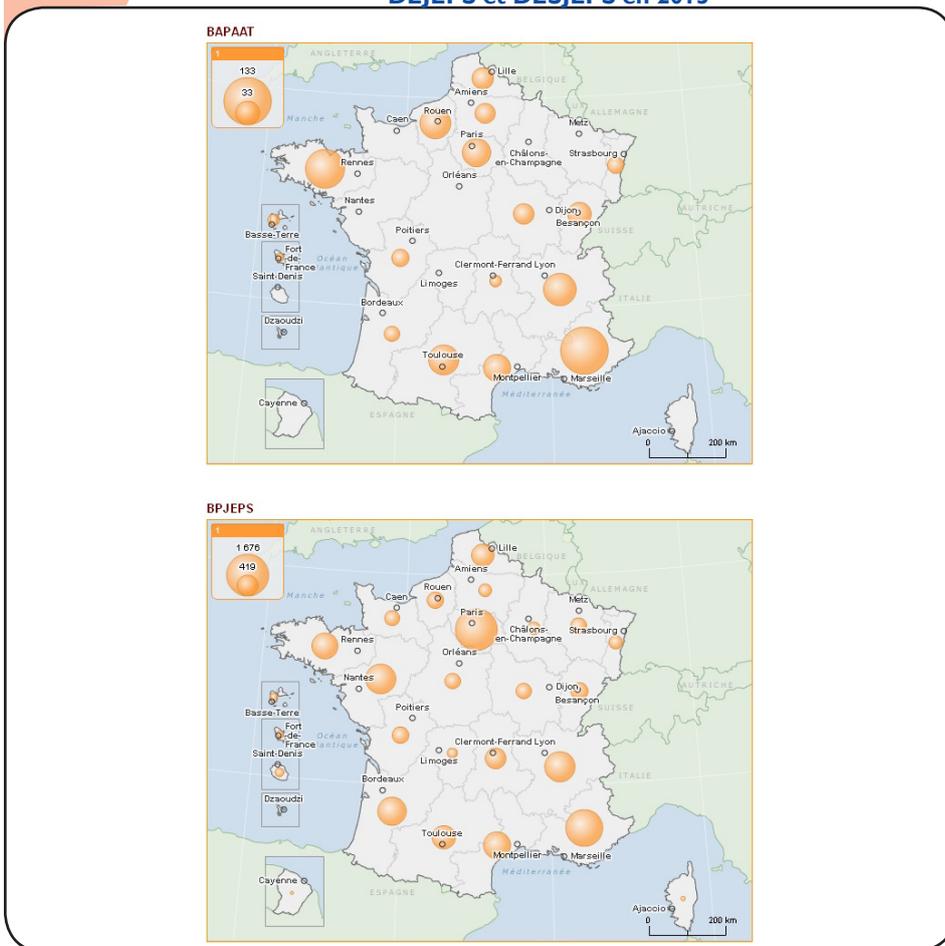
En 2013, **663** BAPAAT sont délivrés au niveau national. Presque les trois-quarts des diplômes BAPAAT (**486**) sont recensés dans 7 régions: **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (133), **Bretagne** (90), **Rhône-Alpes** (63), **Haute-Normandie** (56), **Midi-Pyrénées** (54), **Île-de-France** (47) et **Languedoc-Roussillon** (43).

Pour la région «**Rhône-Alpes**», le BAPAAT «Loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif» devance le BAPAAT «Loisirs du jeune et de l'enfant». Pour les 5 autres régions, le BAPAAT «Loisirs du jeune et de l'enfant» arrive en tête comme dans le classement national des 16 diplômes les plus délivrés en 2013 (voir le graphique 4).

Des spécificités régionales observées pour les BPJEPS

En 2013, **10856** BPJEPS (qualifications complémentaires comprises) sont enregistrés au niveau national. Plus des deux-tiers (7394) sont concentrés dans 8 régions : **Île-de-France** (1676), **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (1308), **Rhône-Alpes** (884),

Graphique 5 Répartition régionale des diplômes professionnels : BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS en 2013

Source : Base «Diplômés JS» - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
MEOS (Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques)

Pays de la Loire (865) **Aquitaine** (782), **Languedoc-Roussillon** (700), **Bretagne** (651), et **Midi-Pyrénées** (528).

Pour les régions «**Île-de-France**» et «**Provence-Alpes-Côte d'Azur**» le classement des cinq premiers diplômes est identique au classement national

(voir le graphique 4). En revanche, pour les 6 autres régions, on note quelques spécificités.

Ainsi, pour les régions «**Bretagne**» et «**Aquitaine**», les BPJEPS «Loisirs tous publics» sont devancés par les BPJEPS délivrés pour les activités gymniques.

Pour la région «**Rhône-Alpes**», le BPJEPS «Activités gymniques, de la forme et de la force/Haltère, musculation et forme sur plateau» se situe devant le BPJEPS «Activités équestres/Equitation».

Pour la région «**Pays de la Loire**», le BPJEPS «Activités équestres/Equitation» devance le BPJEPS «Activités physiques pour tous» de même que le BPJEPS «Activités gymniques, de la forme et de la force/Forme en cours collectifs» devance le BPJEPS «Activités gymniques, de la forme et de la force/Haltère, musculation et forme sur plateau».

Pour la région «**Languedoc-Roussillon**», les BPJEPS «Activités physiques pour tous» devancent les BPJEPS «Loisirs tous publics».

Pour la région «**Midi-Pyrénées**» les BPJEPS «Animation sociale» sont plus nombreux que les BPJEPS «Activités physiques pour tous».

Comme pour les BPJEPS, on observe des disparités régionales pour les DEJEPS

En 2013, **5 031** DEJEPS (qualifications complémentaires incluses) sont dénombrés au niveau national,

60% des DEJEPS (3033) sont recensés dans 6 régions : **Île-de-France** (928), **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (587), **Rhône-Alpes** (536), **Pays de la Loire** (354), **Midi-Pyrénées** (321) et **Languedoc-Roussillon** (307).

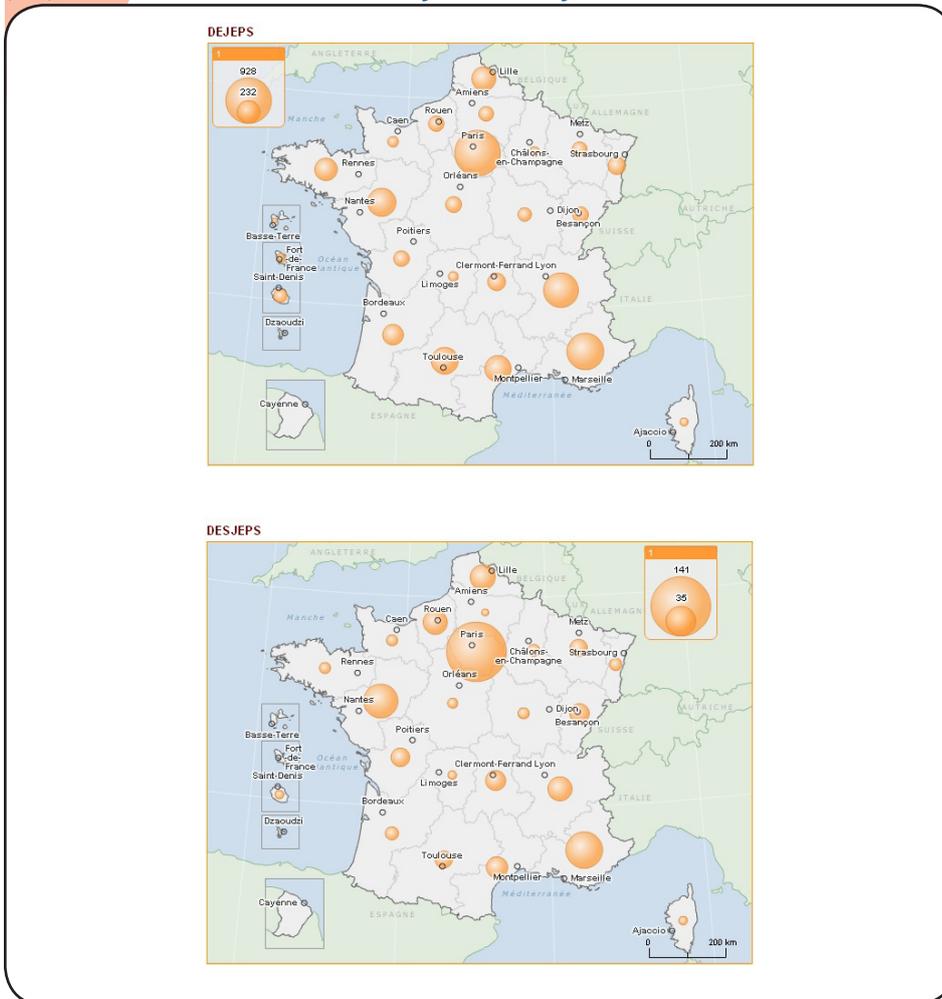
Pour la région «**Île-de-France**», le nombre de DEJEPS «Perfectionnement sportif/Karaté et disciplines associées» est plus élevé que celui des DEJEPS «Animation socio-éducative ou culturelle/Développement de projets, territoires et réseaux» et «Animation socio-éducative ou culturelle/Développement de projets, territoires et réseaux».

Pour la région «**Provence-Alpes-Côte d'Azur**», le DEJEPS «Perfectionnement sportif/Plongée subaquatique» devance le DEJEPS «Perfectionnement sportif/Volley Ball».

Pour la région «**Rhône-Alpes**», le DEJEPS «Perfectionnement sportif/Karaté et disciplines associées» est plus répandu que le DEJEPS «Animation socio-éducative ou culturelle/Développement de projets, territoires et réseaux».

Pour la région «**Pays de la Loire**», le DEJEPS «Animation socio-éducative ou culturelle/Développement de projets, territoires et réseaux» devance nettement le DEJEPS «Perfectionnement sportif/Tennis» (107 DEJEPS recensés pour l'animation contre 61 pour le perfectionnement sportif/ Tennis).

Graphique 5 Répartition régionale des diplômes professionnels : BAPAA, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS en 2013



Source : Base «Diplômés JS» - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports MEOS (Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques)

Pour la région «**Languedoc-Roussillon**», le DEJEPS «Perfectionnement sportif/Plongée subaquatique» devance les DEJEPS «Perfectionnement sportif/Karaté et disciplines associées», «Animation socio-éducative ou culturelle/Développement de projets, territoires et réseaux» et «Perfectionnement sportif/Karaté et disciplines associées».

Enfin, pour la région «**Midi-Pyrénées**», les DEJEPS Perfectionnement sportif pour les disciplines Rugby à XV, Canyonisme, Taekwondo et disciplines associées et Escalade en milieux naturels devancent le DEJEPS «Perfectionnement sportif/Plongée subaquatique» qui figure en 15^{ème} position dans le classement national (voir le graphique 4).

En 2013, **447** DESJEPS sont délivrés au niveau national. Un peu plus de la moitié des diplômes DESJEPS (**240**) concerne 3 régions : **Île-de-France** (141), **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (53) et **Pays de la Loire** (46).

Pour les régions «**Provence-Alpes-Côte d'Azur**» et «**Pays de la Loire**» le classement pour les diplômes DESJEPS reste inchangé par rapport au classement national (voir le graphique 4). Toutefois, pour la région «**Île-de-France**», les DESJEPS «Performance sportive/ Rugby à XV» et «Animation socio-éducative ou culturelle/Direction de structure et de projet» sont ex aequo en tête du classement régional alors qu'au niveau national, seul le DESJEPS «Animation socio-éducative ou culturelle/ Direction de structure et de projet» y figure et se situe en 16^{ème} et dernière position.

L'enregistrement des diplômes au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Le RNCP enregistre les diplômes selon une nomenclature en cinq niveaux :

Niveau V, effectuer des tâches déterminées dans un environnement connu (exemple CAP)

Niveau IV, effectuer des tâches complètes en prenant en compte des interactions avec des domaines voisins (exemple Baccalauréat)

Niveau III, analyser des informations pour développer des réponses appropriées à des situations évolutives (exemple, BTS)

Niveau II, traiter des problèmes complexes dans un environnement imprévisible (exemple : maîtrise)

Niveau I, concevoir et piloter des systèmes complexes (exemple : ingénieur)



pour en savoir plus

[1] « Le premier emploi des diplômés de la jeunesse et des sports », **STAT-Info** n° 13-02, Juin 2013

[2] « 580 000 diplômes de l'animation ont été délivrés depuis 1995 », **STAT-Info** n° 05-02, Mai 2005

[3] « 100 000 diplômes professionnels sportifs ont été délivrés depuis 1995 », **STAT-Info** n° 05-03, Mai 2005

STAT-INFO est le bulletin de la **Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS)** du **Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**.

Directeur de la publication : Jean-Benoît DUJOL

Rédacteur en chef : Brahim LAOUISSET

Secrétariat de rédaction : Florence PIERVAL-LEVY

Direction artistique et maquette : NORD-GRAPHIQUE

Site internet : <http://www.sports.gouv.fr>

Adresse administrative : 95 avenue de France – 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr – Tél : 01 40 45 92 96